

## COMMUNIQUÉ COVID-19 – SUIVI SUR LES ACTIVITÉS

Montréal, le 19 juin 2020

Les mesures mises en place par le gouvernement du Québec concernant la COVID-19 continuent d'avoir un impact sur les activités de la Régie.

Ainsi, la majorité du personnel de la Régie demeure en télétravail et les bureaux de la Régie fonctionnent en effectifs réduits. La clientèle est donc invitée à contacter le personnel de la Régie par courriel, ou, à défaut, par téléphone.

La transmission des documents et procédures par courriel à l'adresse [rmaaqc@rmaaq.gouv.qc.ca](mailto:rmaaqc@rmaaq.gouv.qc.ca) demeure privilégiée. Pour les fichiers dont la taille est supérieure à 40 mo, nous vous référons à la [procédure](#) applicable, laquelle est disponible sur notre site Internet.

En ce qui a trait aux séances publiques, considérant que la Régie est un tribunal itinérant qui loue des salles dans toutes les régions du Québec ainsi que les contraintes opérationnelles liées à la mise en œuvre des directives de la Direction de la santé publique dans les lieux et espaces disponibles, la Régie entend favoriser la tenue des séances publiques par moyen technologique. Un protocole sera d'ailleurs rendu disponible sous peu sur notre site Internet.

Pour les vérifications des transactions laitières habituellement faites en usine, la Régie entend poursuivre celles-ci à distance par moyen technologique et sollicite la collaboration des parties prenantes à cet égard. Lorsque les vérifications en personne pourront reprendre, un protocole sera rendu disponible.

Dans le cadre des services à la clientèle rendus dans le secteur des grains, veuillez prendre note que la Régie reprend graduellement ses services de formation en classement des grains par moyen technologique pour la partie théorique et en présentiel pour la pratique et l'examen. Elle n'admettra toutefois qu'un seul étudiant à la fois pour les deux jours de pratique et l'examen dans ses laboratoires. À cette fin, la clientèle est invitée à contacter l'inspecteur de sa région. Aussi, les inspections des appareils dans les installations de classement de la clientèle ainsi qu'au bureau de la Régie pour les humidimètres en réparation et les calculatrices sont à nouveau réalisées. Vous pouvez aussi transmettre les échantillons de grains pour classement à la Régie en privilégiant la transmission par messenger.

Pour ce qui est de la protection du paiement aux producteurs dans les secteurs des grains, bovins, et du lait, nos services sont maintenus.

Finalement, nous vous demandons de ne pas vous présenter dans nos bureaux si vous souffrez ou avez souffert durant les derniers 14 jours de symptômes compatibles à la Covid-19 ou si vous avez voyagé à l'extérieur. Nous vous remercions pour votre vigilance et votre civisme lors d'une visite à nos bureaux. À cet effet, soyez avisés qu'en cas de doute sur la condition de santé d'un visiteur, le personnel sur place est autorisé à refuser l'accès à nos locaux tout en offrant d'autres solutions pour répondre au besoin de la clientèle.